

**DISPOSITIONS APPLICABLES AUX IMMEUBLES
SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE D'UN SECTEUR SAUVEGARDE
et non inscrits au titre des monuments historiques (régime propre)**

CONSTRUCTIONS EXISTANTES	Autorisation requise code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Travaux d'entretien et de réparation ordinaire	aucune R421-13	aucune R421-15
Travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur n'est pas approuvé	aucune R421-13	déclaration préalable R421-17 c
Travaux intérieurs sur un immeuble non protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé, ce plan étant en cours de révision	aucune R421-13	déclaration préalable R421-17 c
Travaux intérieurs sur un immeuble protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé, ce plan étant en cours de révision	aucune R421-13	permis de construire R421-15
Travaux intérieurs sur un bâtiment, portant sur les éléments protégés au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé en application de l'article L.123-1 7°	aucune R421-13	permis de construire R421-15b
Travaux intérieurs modifiant la structure d'un bâtiment dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdites et dont la modification est soumise à conditions spéciales par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé	aucune R421-13	permis de construire R421-15 a
Travaux intérieurs modifiant la répartition des volumes existants d'un bâtiment dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdites et dont la modification est soumise à conditions spéciales par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé	aucune R421-13	permis de construire R421-15 a
Travaux intérieurs modifiant la structure d'un bâtiment dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'une opération d'aménagement publique ou privée (coloration jaune au plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé)	aucune R421-13	permis de construire R421-15 a
Travaux intérieurs modifiant la répartition des volumes existants d'un bâtiment dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'une opération d'aménagement publique ou privée (coloration jaune au plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé)	aucune R421-13	permis de construire R421-15 a
Changement de destination sans travaux	déclaration préalable R421-13/R421-17 b	déclaration préalable R421-13/R421-17 b
Changement de destination <u>et</u> travaux modifiant la façade d'un bâtiment	permis de construire R421-13/R421-14 b	permis de construire R421-13/R421-14 b
Changement de destination <u>et</u> travaux modifiant les structures porteuses d'un bâtiment	permis de construire R421-13/R421-14 b	permis de construire R421-13/R421-14 b
Création de surface hors œuvre brute > à 2m ² et = à 20m ² concernant un immeuble ou une partie d'immeuble non protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 f	déclaration préalable R421-17 f
Création de surface hors œuvre brute > à 2m ² et = à 20m ² concernant un immeuble ou une partie d'immeuble protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 f	permis de construire R421-15
Création de surface hors œuvre brute > à 20m ²	permis de construire R421-14 a	permis de construire R421-14 a
Transformation > à 10 m ² d'une surface hors œuvre brute en surface hors œuvre nette concernant un immeuble ou une partie d'immeuble non protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 g	déclaration préalable R421-17 g
Transformation > à 10 m ² d'une surface hors œuvre brute en surface hors œuvre nette concernant un immeuble ou une partie d'immeuble protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 g	permis de construire R421-14 c
Travaux modifiant le volume d'un bâtiment <u>et</u> percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur	permis de construire R421-14 c	permis de construire R421-14 c
Travaux de ravalement	déclaration préalable R421-17 a	déclaration préalable R421-17 a
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment et portant sur un immeuble ou partie d'immeuble non protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 a	déclaration préalable R421-17 a
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment et portant sur un immeuble ou partie d'immeuble protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur	déclaration préalable R421-17 a	permis de construire R421-15

Rédaction : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique.

Validation : Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	Autorisation requise Code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Construction d'une hauteur < à 12 m, sans création de surface de plancher ou avec création de surface hors œuvre brute = à 2 m ²	aucune R421-2 a	déclaration préalable R421-11 a
Construction ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute > à 2m ² et = à 20 m ²	déclaration préalable R421-9 a	déclaration préalable R421-11 a
Construction ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute > à 20m ²	permis de construire R421-1	permis de construire R421-1
Habitation légère de loisir, hors terrain de camping ou parc résidentiel de loisirs, d'une surface hors œuvre nette = à 35 m ²	permis de construire R421-1	permis de construire R421- 1
Habitation légère de loisir, sur terrain de camping ou dans un parc résidentiel de loisirs, d'une surface hors œuvre nette = à 35 m ²	aucune R.421-2 b	permis de construire R421-1
Habitation légère de loisir hors terrain de camping ou parc résidentiel de loisirs, d'une surface hors œuvre nette > à 35 m ²	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Habitation légère de loisir sur terrain de camping ou dans un parc résidentiel de loisirs, d'une surface hors œuvre nette > à 35 m ²	déclaration préalable R421- 9 b	permis de construire R421- 1
Éolienne de hauteur (mat et nacelle) < à 12m	aucune R421-2 c	déclaration préalable R421-11 a
Éolienne de hauteur (mat et nacelle) = à 12m	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Autre construction (pylône, poteau,...) de hauteur < à 12m	aucune R-421-18	déclaration préalable R421-11 a
Autre construction (pylône, poteau, ...) de hauteur > à 12m et ne créant pas une surface hors œuvre brute > à 2m ²	déclaration préalable R421-9 a	déclaration préalable R421-11 a
Piscine d'un bassin d'une superficie = à 10 m ² non couverte ou couverte dont la hauteur est < à 1,80m	aucune R421-2 d	déclaration préalable R421-11 a
Piscine d'un bassin d'une superficie > à 10 m ² et = à 20m ² non couverte ou couverte dont la hauteur est < à 1,80m	déclaration préalable R421-9 f	déclaration préalable R421-11 a
Piscine d'un bassin d'une superficie > à 20m ² et = à 100m ² non couverte ou couverte dont la hauteur est < à 1,80m	déclaration préalable R421-9 f	permis de construire R421- 1
Piscine d'un bassin d'une superficie > à 100m ² non couverte ou couverte dont la hauteur est < à 1,80m	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Piscine couverte dont la hauteur = à 1, 80m quelle que soit la superficie du bassin	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Châssis et serres de production de hauteur = à 1, 80m et d'une surface hors œuvre brute = à 20m ²	aucune R421-2 e	déclaration préalable R421-11 a
Châssis et serres de production de hauteur = à 1, 80m et d'une surface hors œuvre brute >à 20m ²	aucune R421-2 e	permis de construire R421- 1
Châssis et serres de production dont la hauteur est > à 1, 80m et = à 4m et d'une surface hors œuvre brute = à 2000m ²	déclaration préalable R421-9 g	permis de construire R421- 1
Châssis et serres de production dont la hauteur est > à 4m ou dont la surface hors œuvre brute est > à 2000m ²	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Ouvrages et accessoires de ligne électriques aérienne < à 63000 volts générant une surface hors œuvre brute = à 20m ²	déclaration préalable R421-9 d	déclaration préalable R421-11 a
Ouvrages et accessoires de ligne électriques aérienne < à 63000 volts générant une surface hors œuvre brute > à 20m ²	déclaration préalable R421-9 d	permis de construire R421- 1
Ouvrages et accessoires de ligne électrique aérienne > à 63000 volts	permis de construire R421- 1	permis de construire R421- 1
Mur, autres que de soutènement ou de clôture, de hauteur < à 2m	aucune R421-2 f	déclaration préalable R421-11 b
Mur, autres que de soutènement ou de clôture, de hauteur = à 2m	déclaration préalable R421-9 e	déclaration préalable R421-11 b
Mur de soutènement	aucune R421-3 a	déclaration préalable R421-11 b
Clôture	aucune R421-2 g sauf cas mentionnés à l'article R421-12 a, b, c et d	déclaration préalable R421-12 a
Ouvrage d'infrastructure	aucune R421-3 b	déclaration préalable R421-10
Canalisation, ligne et câble souterrains nécessitant la réalisation d'ouvrages	aucune R421-4	déclaration préalable R421-10

TRAVAUX ET INSTALLATION AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL	Autorisation requise code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Division de certaines propriétés foncières (L111-5-2)	déclaration préalable R421-23 b	déclaration préalable R421-23 b
Lotissement > à 2 lots sur une période < à 10 ans ne prévoyant pas la réalisation de voies ou d'espaces communs	déclaration préalable R421-23 a	permis d'aménager R421-19 a
Lotissement > à 2 lots sur une période < à 10 ans prévoyant la réalisation de voies ou d'espaces communs	permis d'aménager R421-19 a	permis d'aménager R421-19 a
Remembrement réalisé par une AFUL prévoyant la réalisation de voies ou d'espaces communs	permis d'aménager R421-19 b	permis d'aménager R421-19 b
Aménagement de terrain de camping de capacité < à 20 personnes ou < à 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles	déclaration préalable R421-23 c	déclaration préalable R421-23 c
Création ou agrandissement d'un terrain de camping de capacité > à 20 personnes ou > à 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles	permis d'aménager R421-19 c	permis d'aménager R421-19 c
Création ou agrandissement d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un village vacances classé en hébergement léger	permis d'aménager R421-19 d	permis d'aménager R421-19 d
Réaménagement d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs pour une augmentation > à 10 % du nombre d'emplacements	permis d'aménager R421-19 e	permis d'aménager R421-19 e
Travaux, dans un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs, ayant pour effet de modifier substantiellement la végétation limitant l'impact visuel des installations	permis d'aménager R421-19 f	permis d'aménager R421-19 f
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou loisirs motorisés	permis d'aménager R421-19 g	permis d'aménager R421-19 g
Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie = à 2 hectares	aucune R421-19 h	permis d'aménager R421-20
Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > à 2 hectares	permis d'aménager R421-19 h	permis d'aménager R421-20
Aménagement d'un golf d'une superficie = à 25 hectares	aucune R421-19 i	permis d'aménager R421-20
Aménagement d'un golf d'une superficie > à 25 hectares	permis d'aménager R421-19 i	permis d'aménager R421-20
Aire de stationnement ouverte au public d'une contenance > à 50 unités	permis d'aménager R421-19 j	permis d'aménager R421-20
Aires de stationnement ouvertes au public d'une contenance = à 50 unités	déclaration préalable R421-23 e	permis d'aménager R421-20
Dépôts de véhicules d'une contenance = à 50 unités	déclaration préalable R421-23 e	permis d'aménager R421-20
Garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles d'une contenance = à 50 unités	déclaration préalable R421-23 e	permis d'aménager R421-20
Dépôt de véhicules d'une contenance > à 50 unités	permis d'aménager R421-19 j	permis d'aménager R421-19 j
Garage collectif de caravanes ou de résidences mobiles d'une contenance > à 50 unités	permis d'aménager R421-19 j	permis d'aménager R421-19 j
Aire d'accueil des gens du voyage	déclaration préalable R421-19 k	déclaration préalable R421-19 k
Affouillements et exhaussements de hauteur ou de profondeur > à 2m sur une superficie = à 2 hectares	permis d'aménager R421-19 k	permis d'aménager R421-20
Affouillements et exhaussements de sol de hauteur ou de profondeur > à 2m sur une superficie = à 100m ² et < à 2 hectares	déclaration préalable R421-23 f	permis d'aménager R421-20
Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des abords d'un bâtiment existant (y compris coupe ou abattage d'arbres)	aucune R421-18	déclaration préalable R421-24
Création d'un espace public	aucune R421-18	permis d'aménager R421-20
Création de voie et modification des caractéristiques de voie existante	aucune R421-18	permis d'aménager R421-21
Modification des voies et espaces publics (sauf entretien, réparations et travaux liés à la sécurité)	aucune R421-18	déclaration préalable R421-25
Plantations sur voies et espaces publics (sauf entretien, réparations et travaux liés à la sécurité)	aucune R421-18	déclaration préalable R421-25

TRAVAUX ET INSTALLATION AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL (suite)	Autorisation requise code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Installation de mobilier urbain	aucune R421-2 h	déclaration préalable R421-25
Installation d'œuvres d'art	aucune R421-18	déclaration préalable R421-25
Caveaux et monuments funéraires dans l'enceinte d'un cimetière créant une surface hors œuvre brute = à 20m ²	aucune R421-2 i	déclaration préalable R421-11 a
Caveaux et monuments funéraires dans l'enceinte d'un cimetière créant une surface hors œuvre brute > à 20m ²	aucune R421-2 i	permis de construire R421-1
Coupe et abattage d'arbres en PLU prescrit ou en espace boisé classé par le PLU ou le PSMV	déclaration préalable R421-23 g R130-1	déclaration préalable R421-23 g R130-1

TRAVAUX DISPENSÉS DE TOUTE FORMALITE	Autorisation requise Code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Constructions couvertes par le secret de la défense nationale	aucune R421-8 a	aucune R421-8 a
Constructions à l'intérieur des arsenaux, aérodromes et grands camps militaires	aucune R421-8 b	aucune R421-8 b
Dispositifs techniques de radiocommunication police et gendarmerie	aucune R421-8 c	aucune R421-8 c
Constructions dans l'enceinte des établissements pénitentiaires	aucune R421-8 d	aucune R421-8 d

CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES	Autorisation requise Code de l'urbanisme Cas général	Autorisation requise SECTEUR SAUVEGARDE
Toute installation temporaire	durée > à 3 mois R421-5	durée > à 15 jours R421-7
Relogement d'urgence en cas de sinistre ou de catastrophe	durée > à 1 an R421-5 a	durée > à 1 an R421-5 a
Classes démontables	durée 1 année scolaire R421-5 b	durée 1 année scolaire R421-5 b
Bâtiments de chantier obligatoirement implanté à moins de 300 mètres du chantier	durée du chantier R421-5 c	durée du chantier R421-5 c
Stand de commercialisation en cours de construction obligatoirement implanté à moins de 300 mètres du chantier	durée du chantier R421-5 c	durée du chantier R421-5 c
Bâtiments nécessaires au maintien des activités économiques ou des équipements existants implanté à moins de 300 mètres du chantier	durée > à 1 an R421-5 c	durée > à 3 mois R421-7
Manifestations culturelles, commerciales, touristiques ou sportives	durée > à 1 an R421-5d	durée > à 3 mois R421-6